

## Le coût prévisionnel du projet 62 M € TTC

réparti à parts égales entre le Conseil général et Laval Agglomération

- Études : ..... 1,4 M €
- Acquisitions foncières : ..... 9 M €
- Aménagement plate-forme multimodale : ..... 20 M €
- Voie ferrée nouvelle : ..... 6 M €
- Liaisons routières\* : ..... 26 M €

*hors coût d'aménagement de l'échangeur*

Ce budget sera affiné au fur et à mesure des résultats des études. Ce coût ne tient pas compte des recettes de commercialisation et des aides publiques.

## Échéancier

- 6 mai 2006** : protocole d'accord signé entre le Conseil général, Laval Agglomération et le Groupe Deret
- 19 mai 2006** : signature du contrat de site entre le Conseil général, Laval Agglomération et le CIACT
- 26 octobre 2006** : réunion publique d'information à Argentré avec Jean Arthuis et François d'Aubert
- novembre 2007** : désignation des bureaux d'études (mission dossiers DUP)
- novembre 2007 à novembre 2008** : études préalables et environnementales (respect d'un cycle de 4 saisons)
- août à novembre 2008** : dossiers études d'impact et DUP
- 1<sup>er</sup> semestre 2009** : enquête publique
- juillet 2009** : déclaration de projet
- 2<sup>e</sup> semestre 2009** : arrêtés DUP
- mai 2010 à mai 2011** : désignation du maître d'œuvre, études, appel d'offres
- 1<sup>er</sup> semestre 2011** : arrêté procédure loi sur l'eau
- mai 2011** : travaux, pour première livraison des terrains viabilisés
- à l'issue de la réalisation de la LGV** : raccordement ferré à l'actuelle voie Paris-Brest

Photo de couverture : parc logistique de Meung-sur-Loir / PRISMA



# Projet de Parc logistique multimodal Laval-Mayenne

## Pour tout renseignement, vos contacts :

### Laval Agglomération

#### Direction des services techniques

Jean-Marc Besnier  
Coordinateur du projet  
11, allée du Vieux Saint-Louis  
BP 0809  
53008 Laval Cedex

Tél. 02 43 49 46 51

Fax 02 43 49 46 50

E-mail [jean-marc.besnier@agglo-laval.fr](mailto:jean-marc.besnier@agglo-laval.fr)

### Conseil général de la Mayenne

#### Direction de l'économie et du développement du territoire

Nadia Bazureau  
39, rue Mazagran - BP 1429  
53014 Laval Cedex

Tél. 02 43 59 96 91

Fax 02 43 66 52 31

E-mail [nadia.bazureau@cg53.fr](mailto:nadia.bazureau@cg53.fr)

### Laval Développement

Marcel Thomas  
13, rue des Ruisseaux  
BP 1405  
53014 Laval Cedex

Tél. 02 43 49 86 00

Fax 02 43 49 86 08

E-mail [contact@laval-developpement.asso.fr](mailto:contact@laval-developpement.asso.fr)

### Comité d'Expansion économique

Jean-Yves Moisy  
Centre administratif Jean Monnet  
25, rue de la Maillarderie  
BP 2043  
53014 Laval Cedex

Tél. 02 43 59 23 90

Fax 02 43 59 23 99

E-mail [contact@comite-expansion53.com](mailto:contact@comite-expansion53.com)

Création et impression : Imprim'Services - 02 43 53 21 00



Affectés depuis quelques mois par des restructurations de grands groupes industriels, la Mayenne se trouve confrontée à une situation préoccupante au regard de l'emploi. Dans ce contexte, le Conseil général de la Mayenne et Laval Agglomération se mobilisent et conjuguent leurs efforts pour développer de nouvelles activités, attirer les investisseurs, s'impliquer dans les pôles de compétitivité, stimuler la recherche et l'innovation, encourager les filières créatrices d'emplois, structurer l'offre d'accueil d'entreprises.

À cet effet, le Conseil général de la Mayenne et Laval Agglomération se sont engagés dans une démarche de création d'un Parc logistique multimodal, opération structurante d'aménagement du territoire départemental inscrite dans le cadre du contrat de site agréé par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires et signé le 19 mai 2006.

La réalisation de ce projet ambitieux, qui fait d'ores et déjà l'objet d'une négociation commerciale avancée avec un groupe logisticien national (le Groupe Deret), nécessitera de nombreuses études préalables tant sur le plan technique qu'environnemental qui détermineront le parti d'aménagement soumis à déclaration d'utilité publique.

À ce stade d'état d'avancement du dossier, conformément à nos engagements de vous informer le plus complètement possible, nous avons fait le choix d'éditer ce premier document de synthèse de présentation des éléments de contexte et des faits marquants du projet. Il sera suivi de la publication dans les prochains mois d'une lettre d'information et d'une communication spécifique mise en ligne sur les sites internet [www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr) et [www.agglomeration-laval.fr](http://www.agglomeration-laval.fr).



**François d'Aubert**  
Président  
de Laval Agglomération



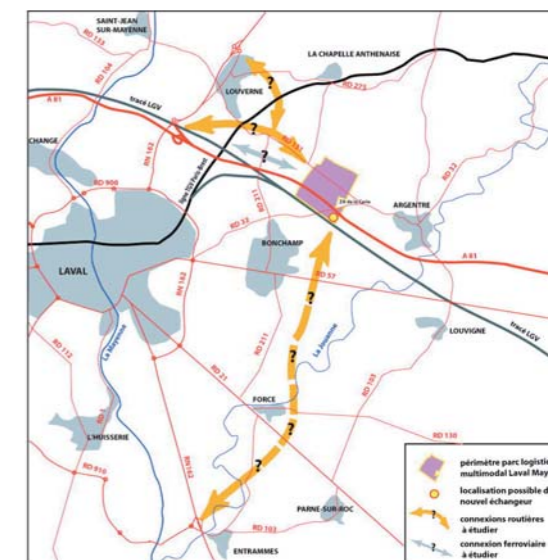
**Jean Arthuis**  
Président du  
Conseil général  
de la Mayenne

## Le site retenu

Les recherches effectuées dans la région lavalloise, seul territoire pouvant permettre de disposer des critères obligatoires exposés précédemment, ont abouti à l'identification d'un site localisé entre Bonchamp, Lourné et Argentré.

La carte ci-contre indique le périmètre de la zone choisie. Les voies d'accès seront étudiées dans le cadre des études préalables.

La maîtrise d'ouvrage des travaux est répartie en fonction des compétences respectives des partenaires, à savoir l'aménagement du parc logistique multimodal et du raccordement ferroviaire est dévolu à **Laval Agglomération**, la réalisation des infrastructures routières principales (ayant vocation à être classées dans le réseau départemental) au **Conseil général**.



**Jean-Marc Besnier** a été recruté par Laval Agglomération afin de piloter et coordonner ce projet ambitieux. Il est notamment en charge de la conduite des études préalables au projet.

## Éléments de contexte

Le département de la Mayenne et le bassin lavallois ont connu au cours de ces 10 dernières années une évolution de l'emploi salarié parmi les plus importantes sur le plan national avec la création nette de 9 540 emplois entre 1995 et 2005. Cette bonne santé s'est toutefois dégradée en 2005 et 2006 avec les fermetures ou restructurations d'entreprises qui ont particulièrement affecté le bassin lavallois : la SAFR, Flextronics, les Coutils et Géodis, avec pour conséquence une perte d'environ 1 millier d'emplois.

Dans ce contexte, les collectivités locales ont obtenu du comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIAT) la signature, le 19 mai 2006, d'un contrat de site, afin de favoriser le redéploiement économique du territoire.

### La logistique, un secteur fortement porteur d'emplois

La logistique est devenue, ces dix dernières années, un secteur d'activités porteur et stratégique dans la gestion des entreprises (8 à 12 % du chiffre d'affaires des entreprises françaises).

Le département de la Mayenne ne possède pas actuellement de zone d'activité spécialisée dans la logistique, ce qui peut le priver d'un certain nombre d'implantations potentielles.

C'est à la suite de ce constat et de l'intérêt du groupe Deret, qui souhaite développer

un site en Mayenne, que le projet est né. En effet, la position géographique de la Mayenne se révèle la plus pertinente par rapport aux activités et aux marchés potentiels de cette société. Celle-ci souhaite à terme disposer de 60 ha en propre pour construire des ensembles immobiliers d'une surface totale de 200 000 m<sup>2</sup> et créer plusieurs centaines d'emplois. Elle a confirmé son intérêt pour la Mayenne dans le cadre d'un protocole d'accord qu'elle a signé le 6 mai 2006 avec le Conseil général et Laval Agglomération, et qui précise les conditions de son implantation.

### Les caractéristiques nécessaires du parc logistique multimodal

- Un site de 200 ha ;
- La proximité du bassin d'emploi de Laval ;
- Un accès direct ou sans traversée d'agglomération avec l'autoroute ;
- Une façade autoroutière ;
- La possibilité à terme de raccordement ferroviaire ;
- Des liaisons numériques très haut débit ;
- Un secteur faiblement urbanisé ;
- Des autorisations ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) ;
- Une intégration paysagère soignée (facteur d'attractivité) ;
- La prise en compte de toute contrainte réglementaire (foncier, archéologie...)

CONCERTATION  
(RÉUNIONS PUBLIQUES, EXPOSITIONS,  
LÉTTRES D'INFORMATION, SITE INTERNET...)

## Études préalables

Études d'aménagement	Études géotechniques	Études hydrogéologiques
<p><b>Objectif</b> Apprécier la faisabilité technique, environnementale et économique du projet</p> <p><b>Contenu</b> 1. <b>Diagnostic</b> (études d'impact, études environnementales, études déplacements, analyse des contraintes,...) 2. <b>Faisabilité de l'opération</b> (évaluation, incidences, descriptions des travaux,...) → définition du programme d'aménagement 3. <b>Esquisse d'aménagement et dossiers pour les procédures</b> : - déclaration d'utilité publique - enquête parcellaire - mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme</p>	<p><b>Objectif</b> Reconnaissance des sols et définition des conditions d'aménagement et de construction des ouvrages</p> <p><b>Contenu</b> - Sondages - Rapport d'analyse</p>	<p><b>Objectif</b> Analyse de l'influence du projet sur le captage d'eau potable de Montroué et définition des mesures préventives</p> <p><b>Contenu</b> - Analyse du bassin versant d'alimentation - Localisation des vulnérabilités - Mesures de débits - Définition des aménagements à prévoir</p>
	<p><b>Archéologie préventive</b></p> <p><b>Objectif</b> Assurer la détection, la conservation ou la sauvegarde des éléments du patrimoine archéologique et concourir à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie</p> <p><b>Contenu</b> Diagnostic et opérations archéologiques (fouilles,...)</p>	

### La maîtrise foncière des terrains et immeubles

Une convention de partenariat va être signée entre le Conseil général, Laval Agglomération, la Chambre d'Agriculture, la SAFER et l'ADASEA. Elle a pour objectif de définir les attributions de chacun, afin de permettre notamment la libération des terrains et immeubles concernés par ce parc logistique.

Le Conseil général mène actuellement une étude sur l'aménagement foncier agricole et forestier lié à la ligne à grande vitesse (LGV) Bretagne-Pays de la Loire. Le but est de limiter les impacts d'une infrastructure linéaire sur l'économie agricole et le paysage. Le Conseil général a d'ores et déjà élargi le périmètre d'études en vue d'appréhender les impacts des deux projets (projet LGV et parc logistique).